

URGENT: Achat suivant annonce immobiliere erronée

Par lucaslisa, le 25/07/2009 à 00:03

Bonjour

Nous venons de signer un compromis pour une maison. Hors lors d'une contre visite apres la signature du compromis nous avons mesuré les pièces et les surfaces varient beaucoup par rapport à l'annonce de l'agence immobiliere et au discours des agents immobiliers. Par exemple le sejour fait environ 43.5m² pour 50m² annoncés, la cuisine 16.3 m² pour 22 m²

Par exemple le sejour fait environ 43.5m² pour 50m² annoncés, la cuisine 16.3 m² pour 22 m² annoncés, une chambre à 6.85m² alors qu'elle en fait 8, deux toilettes de 3 et 1 m² alors qu'au RDC la surface est de 2m² et que le toilette a l'etage est dans la salle de bain ! Bref il y a de nombreuses incoherences...

Compte tenu du fait que la maison nous plait nous souhaitens tout de meme poursuivre le processus d'achat. En revanche nous souhaiterions savoir si des recours pour tromperie etaient envisageables contre l'agence. Serait il notamment possible par exemple de défalquer du prix de vente l'equivalent de la surface en moins ? Y a t'il une demarche a prevoir aupres de notre notaire avant la signature definitive ?

Merci d'avance pour vos reponses.